



Association Grenobloise d'Entraînement Physique

# escapades de l'AGEP

## Le DEVOLUY - La Cluse



date : du 28 au 30 juin 2019

### Programme des randonnées :

**vendredi 28 juin** : la Crête des Baumes, *déniv.* : 350 m, 8,5 km

**samedi 29** : Col du Lautaret avec variante sur la Tête du Pain, *déniv.* : 660 m, 13 km

**dimanche 30** : cascade de Sainte Aure, *déniv.* : 400 m, 11,5 km

# Le DEVOLUY - La Cluse

## Départ :

Vendredi 28 juin à **9 h** du siège de l'AGEP. A/R Grenoble : 200 km (*d'après Mappy*). Durée du trajet : 2 h environ.

## Retour :

Arrivée prévue dimanche en fin d'après-midi au siège de l'AGEP.

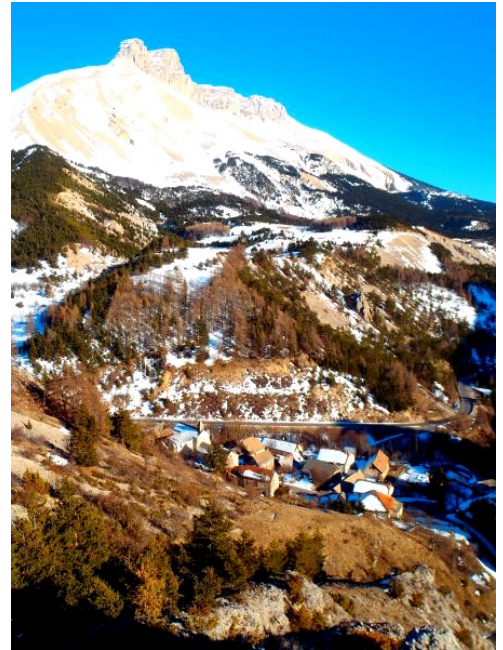
## Gîte, repas :

**Hébergement** au gîte de l'Yvraie.

En demi-pension : nuit, petit-déjeuner, dîner. Nourriture « tirée du sac » pour la journée : pique-nique, vivres de courses.

**Pique-niques** de midi possibles pour les 2 derniers jours : 10 €/j./pers.

**L'hébergement** se fera en chambre de 5 et 6 personnes. Draps non fournis.



## Participation :

1<sup>er</sup> versement de 50 € par personne à l'inscription, entre le mercredi 22 mai et le mercredi 12 juin.

Le solde (entre 128 € et 110 € déterminé pour un nombre de participants entre 8 et 15 personnes) sera réglé en fin de séjour.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 8 l'escapade sera annulée.

## A prévoir :

**Pour la randonnée** : sac à dos assez grand (40 à 50 l), chaussures de montagne, vêtements de rechange, veste de protection genre goretex, cape de pluie, short, lunettes de montagne, opinel, pharmacie personnelle complète (protection contre le soleil, les ampoules), gourde (1 à 2 l).

## A noter :

le nombre de place est limité à 15 (+1 accompagnateur) participants (*à jour de leur cotisation annuelle à l'AGEP*) ; seront inscrites en priorité les personnes qui sortent régulièrement le samedi.

En cas d'annulation de la part de l'adhérent une partie du coût de l'escapade (20 %) ne sera pas remboursée, ceci afin de couvrir les frais engagés (sauf remplacement par un autre adhérent).

L'inscription n'est possible qu'aux personnes entraînées compte tenu de la longueur des randonnées.